

LE P O U



Rencontre

« Rôle de la banque centrale dans le financement de la transition écologique »



la cgtUGICT
La référence syndicale
PÉNÉTRÉS
DRES ET
CHNICIENS

DÉBAT PUBLIC
COP21
Quelle responsabilité des banques centrales ?

le 25 novembre 2015
entre 17 h et 20 h
Au 35 étage de 35 rue de Valenciennes
à partir de 17 heures

Quelle responsabilité des banques centrales ?

Participants: Sophie Godin-Beekmann, Pierre Simon Laplace, Dominique Plihon, Wojtek Kalinowski, Nasser Mansouri-Guilani.

COP21
Quelle responsabilité des banques centrales ?

www.cgibanquedefrance.org

la cgtUGICT

Quelle responsabilité des banques centrales ?

Débat public
le 25 novembre 2015
entre 17 h et 20 h
Au 35 étage de 35 rue de Valenciennes
à partir de 17 heures

La CGU Banque de France a organisé différentes rencontres engagées dans la lutte contre le changement climatique et leur impact sur les questions sociales.

1. Selon vous, quels impacts le changement climatique aura-t-il sur les sociétés à court, moyen, long terme ?
2. Selon vous, quels sont les acteurs qui ont le plus de poids de responsabilité en financement de la transition écologique ? Pourquoi et comment ?
3. La banque centrale a-t-elle une responsabilité dans la lutte contre le changement climatique ? Pourquoi et comment ?

Et vous, qu'en pensez-vous ?

Vous nous invitons à participer à un débat public qui sera une occasion de contribuer au financement de la transition écologique.

Participants: Sophie Godin-Beekmann, Pierre Simon Laplace, Dominique Plihon, Wojtek Kalinowski, Nasser Mansouri-Guilani.

Président: Dominique Guillevin, Secrétaire: Nasser Mansouri-Guilani.

Fabienne Rouchy

secrétaire générale du syndicat CGT de la Banque de France

Nous sommes heureux d'accueillir les participants à cette rencontre qui a fait l'objet d'échanges et de contributions depuis qu'elle a été lancée par notre collectif UGICT à la rentrée. Merci aux intervenants et à ceux qui se sont déplacés malgré les circonstances défavorables.



Stephen Lecourt

UGICT CGT Banque de France

Changement climatique et action de la banque centrale : on pourrait croire que les deux sujets n'ont pas de rapport entre eux mais ce n'est pas le cas et le débat existe bel et bien dans la communauté académique. Notre but aujourd'hui est d'installer le débat au sein de la Banque de France.

Le principe de précaution rend nécessaire des décisions alors qu'on est dans l'incertitude sur les phénomènes qui conduisent à les prendre. Le rôle du GIEC, qui rend son diagnostic sur l'évolution du climat tous les quatre ans, est d'éclairer ces décisions.

Le mécanisme de l'effet de serre résulte de ce que différents gaz présents dans l'atmosphère (vapeur d'eau, dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote) empêchent la Terre de renvoyer dans l'espace une partie de la chaleur qui lui est apportée par le rayonnement du Soleil.

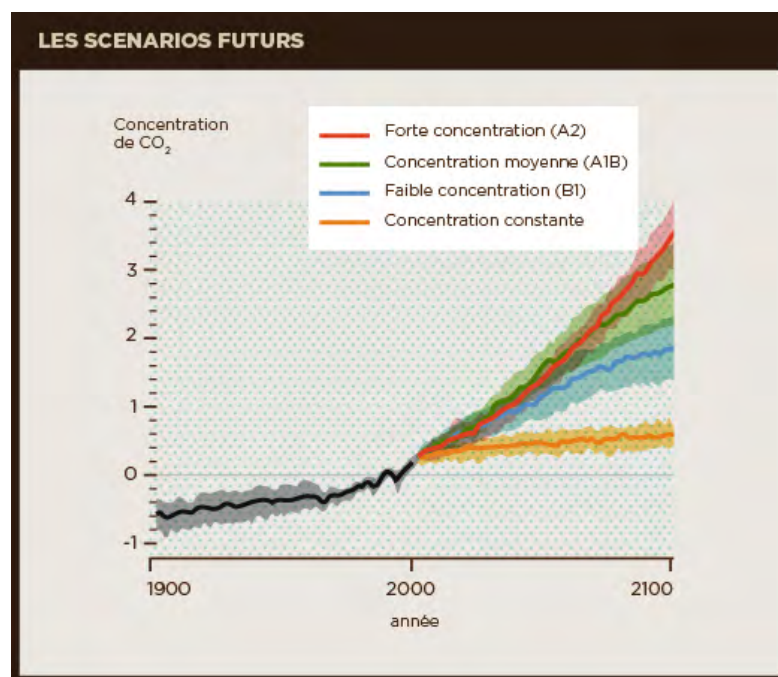
Il est maintenant établi que les émissions de gaz à effet de serre sont liées à l'augmentation considérable, à l'échelle historique, de la température moyenne du globe depuis le XIXe siècle. Le réchauffement et ses effets sur le niveau des mers, les précipitations, les forêts, les rendements agricoles sont d'intensité variable selon les latitudes et la géographie des continents. Les effets se font également sentir sur l'état de santé des populations (allergies, transport des maladies infectieuses) et ils dépendent crucialement des conditions socio-économiques dans lesquels ils s'exercent.

Pour empêcher une amplification catastrophique du réchauffement du climat, le GIEC a défini différents scénarios. Seul le scénario le plus sévère, menant à l'extinction de toute émission de CO₂ d'ici à la fin du siècle, permettrait de limiter le réchauffement à 2 °C.



Sophie Godin-Beekmann
institut Pierre Simon Laplace

Mon domaine de recherche principal est la couche d'ozone atmosphérique. Avoir enrayer sa dégradation grâce à la ratification universelle du protocole de Montréal en 1987 est un succès scientifique et politique qui ne met pas fin à la vigilance sur ce sujet mais qui peut éclairer les efforts contre le changement climatique.



En ce qui concerne la politique budgétaire, l'Agence internationale de l'énergie estime que les subventions aux énergies fossiles s'élèvent à 1 000 milliards de dollars par an. Il faut les stopper. Il faut également utiliser le levier fiscal pour influencer les comportements en faveur des économies d'énergie. Il est déplorable que les pouvoirs publics aient cédé, par exemple, à la pression des « bonnets rouges ». Une fiscalité écologique devrait permettre la fixation d'un prix du carbone assez élevé pour dissuader de l'usage des énergies carbonées.

Selon le rapport Quinet, le prix du carbone tel qu'il est fixé par les marchés (6 euros par tonne) est bien inférieur au prix qui serait souhaitable (100 euros par tonne). Il s'agit de viser des effets à long terme ; cela exige une planification.

La politique monétaire présente deux aspects. Le premier est la réglementation du système financier en vue d'assurer ce qu'on appelle la stabilité financière. Le second est le refinancement des banques et le rôle de la banque centrale comme prêteur en dernier ressort.

En ce qui concerne la stabilité financière, le discours récent du gouverneur de la Banque d'Angleterre Mark Carney devant les Lloyd's – la grande institution d'assurance de Londres – mettait en garde les détenteurs de capitaux contre la sous-estimation des risques financiers attachés à la transition énergétique – par exemple, le risque de perte de valeur des ressources d'énergies fossiles si, conformément au scénario « zéro émission », l'usage de ces énergies est abandonné.

L'inscription de la stabilité financière dans les missions des banques centrales représente une évolution remarquable : c'est un désaveu imposé par les faits à la doctrine néolibérale en vigueur avant la crise de 2007-2008, selon laquelle cette mission devait être séparée de la mission monétaire avec qui elle risquait, disait-on, d'entrer en conflit.

En ce qui concerne la politique monétaire proprement dite, il faut signaler différentes propositions visant à introduire des critères écologiques dans les choix de financement des investissements. La Banque centrale européenne mène actuellement une politique dite de quantitative easing qui consiste à injecter massivement des liquidités sur les marchés par des achats de titres.



Dominique Plihon **Porte-parole d'ATTAC**

Je suis heureux de venir à la Banque de France où j'ai travaillé et où j'ai encore de nombreuses connaissances.

La lutte contre le changement climatique concerne aussi bien la politique budgétaire que la politique monétaire.



Michel Aglietta ou le rapport Canfin-Grandjean proposent différentes formes de quantitative easing « vert ». Un économiste allemand propose l'émission de green climatic bonds, ou obligations climatiques, émises à des taux d'intérêt très bas pour financer des investissements à très long terme, qui pourraient être achetées par les banques centrales.

Déjà, la BCE elle-même a reconnu que la politique monétaire doit comporter une nouvelle sélectivité en faveur du financement des PME. C'est l'objet de la procédure de refinancement à long terme ciblé qu'elle met en œuvre depuis la fin 2014.

La prise en compte du changement climatique dans la politique monétaire a aussi une importante dimension internationale. Comment tenir la promesse de doter le « Fonds vert » de 100 milliards de dollars par an ?

Les États les plus riches de la planète, qui possèdent la majorité des quotes-parts au FMI, pourraient reconnaître leur dette écologique envers le reste de l'humanité en affectant au Fonds vert une partie des droits de tirage spéciaux qui leur ont été alloués par le FMI.



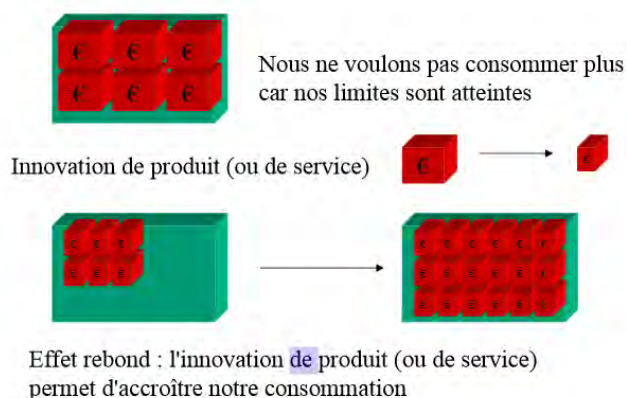
Wojtek Kalinowski
institut Veblen

J'interviens au titre de l'Institut Veblen, un cercle de réflexion qui tire son nom de Thorstein Veblen (1857-1929), économiste américain fondateur du courant institutionnaliste. Déjà ses travaux avaient mis en évidence les gaspillages entraînés par la consommation ostentatoire, dont on voit aujourd'hui les contradictions avec la soutenabilité du développement.



Il faut se garder du « techno-optimisme » selon lequel la technologie pourrait à elle seule, sans changement des valeurs sociales, apporter une réponse au changement climatique. Même les énergies renouvelables impliquent une consommation de ressources naturelles.

Même lorsqu'une technologie permet des gains dans la consommation de ressources, si les comportements ne changent pas, ces gains sont effacés par l'augmentation de la consommation; c'est ce qu'on appelle les « effets de rebond ».



Le prix des émissions carbone ne doit pas être fixé par le marché mais par la puissance publique.

En matière de financement des investissements, ce qui contribue à cloisonner le système financier aide à faire face à la mondialisation : ainsi de l'attention placée sur le comportement local des banques par le Community Investment Act aux États-Unis. Il s'agit de créer des boucles de relations à l'intérieur des territoires.

C'est ce que peuvent permettre des innovations sociales comme les expériences de monnaies locales, concrétisant l'idée d'une distinction entre all-purpose money (monnaie universelle) et special purpose money (monnaie réservée aux transactions sur certains types de biens ou services). Ces expériences sont toutefois nécessairement limitées : le but n'est pas de déboucher sur une autarcie.



Question : faut-il une TVA écologique ?

Pierrette Crosemarie
fédération CGT des Finances, rapporteur de l'avis du CESE Fiscalité écologique et financement des politiques environnementales

Il existe déjà une taxation du carbone, à commencer par la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE, anciennement TIPP).

La TVA pèse finalement sur le consommateur et à ce titre elle aggrave les inégalités. Compte tenu des dégâts de la désindustrialisation de la France, il serait préférable d'encourager le développement d'industries non polluantes au moyen d'un ajustement fiscal aux frontières prenant en compte le contenu en carbone des produits importants.

Cette proposition a été soutenue par l'ensemble des syndicats de la Banque dans leur projet pour la Banque à l'horizon 2020 et le gouverneur de la Banque a accepté de la mettre à l'étude.

Nous savons que la société va changer profondément d'ici à la fin du siècle. Pour le pire, si nous échouons à limiter les émissions de CO2 et si les conflits à l'origine des événements qui ont ensanglanté Paris ces derniers jours persistent. Pour le meilleur si nous savons trouver des solutions humaines et durables face aux bouleversements de toute nature que connaît notre civilisation.

Cela dépendra beaucoup de la façon dont seront financés les investissements nécessaires pour mettre en œuvre ces solutions. Investir, c'est dépenser de l'argent aujourd'hui pour créer des richesses qui n'existent pas encore. Quand ces richesses concernent l'environnement (préservation du climat, de la biodiversité, de la santé...) il s'agit d'investissements dont les effets bénéfiques s'étendent sur des décennies, voire des siècles. L'Agence internationale de l'Énergie évalue à 53 000 milliards de dollars les investissements nécessaires à la transition énergétique d'ici à 2035.

Pour l'instant, la prise en compte des menaces sur le climat conduit surtout à des tentatives de « verdir » la finance de marché, ce qui paraît radicalement insuffisant.

Dans quoi veut-on investir en effet ? Dans des systèmes de transport, d'habitat, de production mais donc aussi dans des emplois, et dans des formations puisqu'il s'agit de créer ou de remplacer certains emplois actuels par des emplois qui correspondent à des qualifications nouvelles. Ces exigences sociales sont incompatibles avec les exigences de rentabilisation du capital dont les marchés de titres financiers sont porteurs.

C'est la raison pour laquelle, dans l'élaboration des dix indicateurs complémentaires du PIB, à laquelle le Conseil économique social et environnemental a participé avec France Stratégie, et qui vient de déboucher sur l'adoption de ces indicateurs par le Parlement, la CGT a combattu l'idée qu'on pourrait monétiser les biens environnementaux. Il n'y a pas, à côté du capital matériel et financier, un « capital humain » et un « capital naturel » car traiter les êtres humains ou la nature comme du capital, c'est vouloir les exploiter, et non les préserver et les développer !



Denis Durand **pôle d'études économiques de la CGT**

Tout en étant conscients des limites de leurs compétences, les syndicalistes font des propositions pour faire face au changement climatique. Par exemple, la CGT a proposé que la Banque de France prenne en compte des critères écologiques et sociaux dans sa cotation des entreprises qui détermine quels crédits peuvent être refinancés par la BCE dans sa politique monétaire.

Mais si le financement par les marchés est contraire aux exigences écologiques, y a-t-il d'autres solutions ? La réponse est oui : les banques et, plus encore, les banques centrales, ont le pouvoir de créer de la monnaie ex nihilo, ce qui convient particulièrement bien au financement des investissements, cette anticipation d'une richesse à créer dans le futur. La CGT revendique une autre orientation des crédits et une sélectivité de la politique monétaire en faveur des investissements répondant à des critères précis en matière économique (création de valeur ajoutée), sociale (emploi, salaires, formation) et environnementale (économies d'énergie et de ressources naturelles). Mais quelle sélection des projets à favoriser ? Au XXI^e siècle, elle ne peut pas être opérée de manière centralisée comme pouvait le faire, après la Deuxième guerre mondiale, la planification à la française : dans l'économie beaucoup plus complexe d'aujourd'hui, il faut des processus de décision démocratiques décentralisés.

C'est ce qui fait l'intérêt des expériences de monnaies locales : elles permettent à des citoyens de maîtriser en pratique des relations économiques qui leur échappent habituellement. Mais la limite de ces expériences vient de ce qu'on ne peut pas utiliser les monnaies locales pour financer des investissements.

On devrait aussi s'inspirer du Community Reinvestment Act américain qui repose sur le droit donné à tout citoyen de connaître en détail l'activité de chaque banque au niveau de son quartier : on en est encore loin en France !

Mais les changements politiques nécessaires concernent aussi le niveau régional (avec la création de Fonds pour le développement solidaire des territoires proposée par la CGT pour faire pression sur le comportement des banques), au niveau européen avec une sélectivité de la politique monétaire qui aille beaucoup plus loin, en matière sociale et environnementale, que les refinancements à long terme ciblés de la BCE, et le niveau mondial : pourquoi pas prendre les DTS du FMI comme moyen d'une création monétaire au niveau mondial, comme l'avait préconisé Keynes à Bretton Woods, et dans le prolongement des propositions récentes du gouverneur de la banque centrale de Chine en faveur d'un nouvel instrument de réserve internationale ?

En revanche, la proposition de Michel Aglietta et de ses coauteurs me semble critiquable. Elle a

l'avantage de faire appel à une intervention de la banque centrale mais elle repose sur l'émission d'obligations sur le marché financier. Fussent-elles climatiques, ces obligations devront nécessairement respecter les critères de rentabilité financière qui sont précisément une des causes de la crise financière, économique, sociale, politique et écologiques que nous vivons.

Question : comment sélectionner les projets vertueux du point de vue environnemental ?

W. Kalinovsky : il existe des labels comme celui qui est attaché au mécanisme de développement propre du protocole de Kyoto mais il faut viser des solutions territoriales tout en ayant conscience que toutes les composantes de l'écosystème sont en interaction à l'échelle mondiale.

P. Crosemarie : en réalité, il y a profusion de labels. Le mouvement syndical se préoccupe depuis un certain de labellisation des placements, à travers le comité intersyndical de l'épargne salariale.

D. Plihon : les appels d'offres pour la réalisation des marchés publics intègrent des critères environnementaux et, dans de nettement moindres proportions, des critères sociaux.

Question : face aux urgences de la lutte contre le changement climatique, quelle coopération entre scientifiques et économistes ?

Sophie Godin-Beekmann : c'est un des rôles du GIEC. Il y a une prise de conscience progressive de l'urgence d'agir.





DÉBAT PUBLIC

**Sophie
Godin-Beekmann**



Sciences de
l'environnement

Institut
**Pierre
Simon
Laplace**



**Dominique
Plihon**

attac

**Wojtek
Kalinowski**

**Wojtek
Kalinowski**

Veblen Institute



**Nasser
Mansouri-Guilani**

cgü

le 25 novembre 2015
entre 17 h et 20 h

La salle RENÉ VOUDON
Au 3e étage du 35 rue de Radziwill
à partir de 17 heure

**Quelle responsabilité
des banques centrales ?**

